DEUX-SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

APPEL À PROJETS 2016-2018

"Mise en accessibilité des points d'arrêts du Réseau des Deux-Sèvres (RDS)"

Cahier des charges

Direction des Routes

Mail Lucie Aubrac - CS 58880 - 79028 NIORT cedex
Téléphone : 05 49 06 79 79

Commission permanente du 2 octobre 2017

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1 - SENS DE L'ACTION - ENJEUX

2 - OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS ATTENDUS

3 - BÉNÉFICIAIRES

4 - ÉLIGIBILITE DES OPÉRATIONS

4-1 Recommandations d'aménagement
4-2 Caractéristiques techniques
4-3 Éligibilité des projets
4-4 Nature des travaux et dépenses éligibles

5 - DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS

5-1 Calendrier
5-2 Dépôt des candidatures
5-3 Sélection des dossiers

6 - INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

6-1 Montant de l'aide accordée au titre de l'appel à projets
6-2 Attribution des subventions
6-3 Autres aides financières possibles

7 - ACCOMPAGNEMENT POUR LA CONDUITE DU PROJET

8 - SUIVI - EVALUATION - VALORISATION DES OPÉRATIONS

ANNEXES

1. **liste des arrêts prioritaires du RDS qu'ils fassent ou non l'objet de l'appel à projets (extrait du Schéma Directeur du RDS : AD'AP)**
2. **liste alphabétique des communes concernées par l'AAP**

PRÉAMBULE

La loi du 11 février 2005 prévoyait l'élaboration de Schémas Directeurs d'Accessibilité (SDA) pour une accessibilité des réseaux de transport français à l'horizon 2015. Or la mise en accessibilité d'un réseau est une tâche d'ampleur qui nécessite le traitement de l'ensemble de la chaîne de déplacement et principalement, le matériel, l'arrêt, les cheminements. Cette loi a donc été modifiée en 2014 par le gouvernement qui a introduit de nouvelles dispositions pour la mise en œuvre de l'accessibilité.

Approuvé en Deux-Sèvres le SDA comprend des dérogations accordées par arrêté préfectoral du 18 juin 2009.

Dans ce contexte, le SDA du Département des Deux-Sèvres (consultable sur le site ***www.deux-sevres.fr***) approuvé le 8 décembre 2008, doit maintenant faire l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) afin d'établir un calendrier de réalisation.

Les dispositions sur les AD'AP, prises par le gouvernement par ordonnance du 26 septembre 2014, confortent les orientations du SDA deux-sévrien, les nouveaux textes privilégiant le traitement des points qui le nécessitent plutôt que des aménagements généralisés qui s'avéreraient inutiles. Pour mémoire, il y a environ 3 000 arrêts de cars scolaires en Deux-Sèvres.

1 - SENS DE L'ACTION - ENJEUX

Fondé sur une dynamique partenariale, l'appel à projets " Mise en accessibilité des points d'arrêts du RDS " marque la volonté du Département des Deux-Sèvres d'accompagner et de soutenir les projets qui ont pour vocation de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite et l'accès de tous aux transports.

Le Département ne peut intervenir seul, soit parce qu'il n'est pas gestionnaire du domaine public, soit parce qu'il ne dispose pas du pouvoir de police. Aussi, la diversité des acteurs appelle au consensus local pour la pleine réussite de l'accès de tous aux transports en Deux-Sèvres.

Pour la mise en accessibilité du RDS, le Département, depuis l'approbation de son Plan Départemental des Transports en 2013, a su mettre en œuvre un dispositif pour tout ce qui concerne l'exploitation par les transporteurs. La mise en accessibilité des arrêts, quant à elle, fait l'objet du présent appel à projets.

L'appel à projets s'adresse prioritairement aux collectivités concernées par les points d'arrêts repérés dans le SDA-AD'AP du Département, approuvé par la Commission permanente lors de sa réunion du 14 septembre 2015 et déposé en Préfecture.

Ce cahier des charges a pour objectif de fixer les orientations et préconisations à l'intention des collectivités qui souhaitent répondre à cet appel à projets afin de favoriser la chaîne des déplacements.

2 - OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Le présent appel à projets vise à traiter l'accessibilité :

- des arrêts prioritaires du SDA-AD'AP correspondant aux principales lignes régulières ordinaires du RDS ;
- des arrêts, non repérés à ce jour, mais qui devront faire l'objet d'un traitement urgent pour permettre à un élève connaissant des problèmes de mobilité l'usage du réseau classique de transport scolaire ;
- des arrêts non prioritaires d'initiative locale, dans le cadre d'une réponse anticipée à la mise en accessibilité intégrale du réseau.

3 - BÉNÉFICIAIRES

Au regard des enjeux et objectifs, cet appel à projets est réservé aux :

- Communes non couvertes par un Périmètre de Transport Urbain. Ces communes peuvent confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes dont elles sont membres ;
- Communautés d'Agglomération ou communes de cette agglomération, si l'opération ne porte pas exclusivement sur l'aménagement de l'arrêt.

4 - ÉLIGIBILITÉ DES OPÉRATIONS

4-1 Recommandations d'aménagement

Dans le cadre de son SDA, puis de ses AD'AP, le Département, en tant qu'autorité organisatrice de transport non urbain de voyageurs, a procédé au recensement des points d'arrêts à aménager en priorité, puis a suggéré des aménagements aux communes.

Ces recommandations tiennent compte de l'usage du réseau, des pratiques des usagers et de l'exploitation des lignes. Elles servent de base à la définition précise du besoin et faute d'accord sur les préconisations, à la recherche éventuelle d'une nouvelle localisation de l'arrêt.

4-2 Caractéristiques techniques

Les services départementaux proposent une aire d'arrêt-type ou des esquisses pour chaque arrêt prioritaire à aménager. Ces propositions faciliteront le déplacement des personnes, quelle que soit la forme du handicap qu'elles rencontrent.

L'aménagement d'un point d'arrêt fait l'objet de préconisations figurant dans l'AD'AP sous la dénomination " les arrêts types du RDS " (cf. AD'AP Deux-Sèvres, consultable sur le site ***www.deux-sevres.fr***).

4-3 Éligibilité des projets

La liste des lieux à aménager prioritairement figure en annexe 1 de l'AD'AP et concerne :

- Les **arrêts prioritaires** listés en annexe 1, selon la qualification du SDA-AD'AP ;
 - aménagement des pôles d'échanges multimodaux prioritaires **:** gare de Bressuire, gare de Thouars,
 - aménagement des arrêts définis comme têtes de ligne du RDS,
 - aménagement des arrêts de lignes régulières intermédiaires.
- Les **arrêts " circonstanciels** " pour mise en accessibilité urgente d'un point d'arrêt scolaire. Dans ce cas, le bénéficiaire s'engage par convention à respecter les préconisations particulières faites par la Direction des Routes du Département ;
- Les **arrêts non prioritaires, d'initiative locale.** Dans ce cas, le bénéficiaire s'engage à respecter le plan type figurant au SDA du Département.

4-4 Nature des travaux et dépenses éligibles

Les estimations financières par point d'arrêt sont établies par les services départementaux et représentent la dépense maximale subventionnable (annexes 1 et 2).

Sont prises en compte les dépenses d'investissement contribuant à :

- pour les pôles d'échanges : la réalisation des quais, les éléments de mise en accessibilité, les abris-voyageurs, autres éléments participants à l'intermodalité dont en particulier la prise en compte du vélo ;

- pour les autres arrêts : travaux décrits selon les schémas de principe fournis par les services du Département.

5 - DÉROULEMENT DE L'APPEL Á PROJETS

L'appel à projets se déroulera sur la période 2016-2018 pour atteindre les objectifs prioritaires fixés par les AD'AP du RDS.

5-1 Calendrier

14/09/2015 : approbation de l'appel à projets par la Commission permanente.

A partir de cette date, les dossiers pourront être déposés au gré de leur élaboration et ce jusqu'au **31 août 2018.**

5-2 Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature sont déposés en deux exemplaires auprès de :

Monsieur le Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
CS 58880
79028 NIORT Cedex

avec copies par Email : à la Direction des Routes : Direction-des-routes@deux-sevres.fr
au Service Appui aux Territoires : cap79@deux-sevres.fr

Les dossiers sont constitués des pièces suivantes :

- courrier de demande de subvention ;
- délibération de la collectivité maître d'ouvrage décidant les aménagements dans le cadre de l'appel à projets du Département ;
- formulaire de demande de subvention (disponible sur ***www.deux-sevres.fr*** – rubrique guide des aides) daté et signé ;
- plan de situation de l'arrêt ;
- justificatif de propriété du terrain sur lesquels les travaux doivent être réalisés ;
- schéma d'exécution en conformité avec les schémas types ;
- notice décrivant le choix des matériaux ;
- avis de l'Architecte des Bâtiments de France si l'arrêt est dans une zone de protection patrimoniale ;
- devis détaillé et spécifique à l'aménagement de l'arrêt pour le cas où il serait intégré à un aménagement global de l'espace public environnant ;
- attestation de non commencement des travaux, datée et signée ;
- calendrier de l'opération ;
- relevé d'identité bancaire.

5-3 Sélection des dossiers

L'examen technique des dossiers sera réalisé par la Direction des Routes placée au sein du Pôle de l'Écogestion, de la Mobilité et de l'Environnement.

Toute demande de dérogation aux principes énoncés dans le présent appel à projets (communes non identifiées comme prioritaires, localisation de l'arrêt fortement reconsidérée, etc) sera examinée par la commission en charge des routes.

6 - INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

Les projets retenus seront financés dans le cadre de la politique territoriale CAP79, sur la base du coût de projet HT. Ils devront respecter les prescriptions du présent cahier des charges.

6-1 Montant de l'aide accordée au titre de l'appel à projets

- Pour les communes concernées par les arrêts prioritaires du RDS, selon les taux et les montants figurant à l'annexe 2 de la délibération approuvant le présent appel à projets ;
- pour les autres communes, 30 % de la dépense subventionnable plafonnée à 5 000 €, dans la limite d'une participation départementale maximale de 150 000 € pendant la durée de l'appel à projets.

6-2 Attribution des subventions

L'attribution des subventions sera effective après le vote de la Commission permanente.

Le Département se réserve le droit d'instaurer des modalités de versement dans les notifications ou de conclure des conventions spécifiques avec les bénéficiaires au moment de l'attribution.

Le paiement des subventions s'effectuera conformément au règlement financier départemental adopté lors de la Commission permanente du 10 juillet 2017, à savoir :

- subventions inférieures ou égales à 5 000 € : paiement en une seule fois ;
- subventions supérieures à 5 000 € ou inférieures ou égales à 50 000 € : paiement en 2 fois (un acompte de 50 % et le solde) ;
- subventions supérieures à 50 000 € ou inférieures ou égales à 150 000 € : paiement en 3 fois (1er acompte de 20 %, 2e acompte de 30 % et le solde) ;
- subventions supérieures à 150 000 € : paiement en 4 fois (1er acompte de 20 % , 2e acompte de 30%, 3e acompte de 30 % et le solde).

En cas de sous réalisation du projet, la subvention sera proratisée.

En cas de non réalisation du projet, le Département demandera la restitution du premier acompte.

6-3 Autres aides financières possibles

Le bénéficiaire du présent projet peut également obtenir des aides départementales, sous réserve de répondre aux critères demandés, au titre des programmes suivants :

- " Soutien pour l'investissement sur routes départementales en agglomération ou zones suburbaines " (Direction des Routes) ;
- " CAP79 ", dotations Travaux des communes et des communautés (Service Appui aux territoires) ;
- " Amendes de police ", crédits d'État, instruction des dossiers par le Département (Direction des Routes).

Les arrêts communs avec les TER routiers peuvent faire l'objet d'une aide de la part de la Région (Direction des Infrastructures de la Région).

Conformément à la réglementation nationale, le maître d'ouvrage devra apporter une participation minimale de 20 % du coût du projet.

7 - ACCOMPAGNEMENT POUR LA CONDUITE DU PROJET

Les interlocuteurs au Département sont :

- ✓ **Fabrice FAUCHER – 05.49.06.78.97 -** fabrice.faucher@deux-sevres.fr **-** chef de service,
- ✓ **Brigitte SOLDERA – 05.49.06.79.52 -** brigitte.soldera@deux-sevres.fr **-** suivi administratif.

Ces personnes sont impérativement associées dès que le maître d'ouvrage envisage de répondre au présent appel à projets. Il s'agit notamment de favoriser la cohérence du projet avec les objectifs attendus par le Département.

Recommandations, informations utiles :

Le site Internet suivant peut également être consulté pour toute information complémentaire :

✦ Département : **www.deux-sevres.fr**

8 – SUIVI - ÉVALUATION - VALORISATION DES OPÉRATIONS

Une évaluation sera effectuée à la fin de l'appel à projets. Le Département sollicitera les maîtres d'ouvrage pour la communication d'informations utiles.

Considérant que le Département souhaite valoriser les opérations soutenues, il est demandé aux maîtres d'ouvrage de l'autoriser à mener des actions de communication sur leurs réalisations et s'engagent à mettre à sa disposition les supports nécessaires (photos, témoignages,…).

Schéma Directeur d'Accessibilité du RDS : AD'AP

Annexe 1 : Mise en accessibilité des arrêts prioritaires du RDS (Dont M.O. départementale)

Typologie des arrêts	Commune	SDA initial	Population de la commune	Nom de l'arrêt	Nombre de quais	Lignes RDS	Etat-Programmation	Programmation financière ADAP Global	Taux AAP CD79	Participation financière CD79	Solde à financer	Chef de file	Maitrise d'Ouvrage
Pôles multimodaux	Parthenay	SDA	10903	Gare Routière	11	Multi Réseaux	2016	350 000 €	40%	140 000 €	210 000 €	REGION	CD 79
	Thouars	SDA	9747	Gare	3	Multi Réseaux	AAP 2016-2017	80 000 €	20%	16 000 €	64 000 €	REGION	CCNES
	Bressuire	SDA	19978	Gare	8	Multi Réseaux	AAP 2016-2017	120 000 €	20%	24 000 €	96 000 €	REGION	Agglo2b
	Niort	SDA	59934	Brêche		Multi Réseaux	Réalisé						
	Niort	SDA	59934	Gare	6	Multi Réseaux	2017	250 000 €	40%	100 000 €	150 000 €	REGION	CD 79
TETES DE LIGNE *accessiblité totale*	Mauléon	SDA	8590	Brossardière	2	14	AAP 2016-2017	50 000 €	50%	25 000 €	25 000 €	CD 79	Agglo2b
	Coulonges sur l'Autize	SDA	2414	Centre-bourg	2	15	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	St-Maixent l'école	SDA	7052	Place Denfert Rochereau	1 ou 2	16-52	AAP 2016-2017	50 000 €	50%	25 000 €	25 000 €	CD 79	CCNES
	Melle	SDA	3947	Place de la Poste	2	17	AAP 2016-2017	25 000 €	50%	12 500 €	12 500 €	CD 79	CCNES
	Lezay	ADAP	2127	Place de la Payse	1	17	AAP 2016-2017	15 000 €	50%	7 500 €	7 500 €	CD 79	CCNES
	Sauzais-Vaussais	SDA	1638	Place de la Poste	2	17	AAP 2016-2017	10 000 €	50%	5 000 €	5 000 €	CD 79	CCNES
	Chef-Boutonne	SDA	2212	Place Cail	1	18	Réalisé						
	Moncoutant	SDA	3297	Centre-bourg	2	40-15	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
	Cerizay	SDA	4810	Espace J. Brel	1	41-15	AAP 2016-2017	15 000 €	50%	7 500 €	7 500 €	CD 79	Agglo2b
	Nueil les Aubiers	SDA	5669	Place Croix de la Jeunesse	1	42	Chef de File	15 000 €	30%	4 500 €	10 500 €	Agglo2b	Agglo2b
	Argenton-Les-Vallées	SDA	1697	Rond-Point	1	43-30	Réalisé						
	POITIERS	SDA	87646	Gare routière		32	Réalisé						
ARRETS STRATEGIQUES	Saint-Chistophe sur Roc	SDA	581	Montplaisir	2	12	Réalisé						
	Champdeniers Saint Denis	SDA	1696	Champ de Foire	2	12-13	Réalisé						
	Secondigny	SDA	1873	Place Mairie	2	13-50	Réalisé						
ARRETS INTERMEDIAIRES DE LIGNE *accessibilité partielle (hors UFR)*	Airvault	SDA	3119	Place du Cygne	1	10	AAP 2016-2017	12 000 €	50%	6 000 €	6 000 €	CD 79	CCNES
	Chatillon sur Thouet	SDA	2818	Centre-bourg	2	10-11	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	Saint-Varent	SDA	2546	Pl.du 14 Juillet	2	10	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	St Jean de Thouars	SDA	1371	Rte Parthenay	2	10-19	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	St Loup-Lamairé	SDA	983	Pl.Tanneries	2	10	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	Thouars	SDA	9747	Place du Boël	2	10	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	Viennay	SDA	1125	Centre-bourg	2	10	Réalisé						
	Parthenay	SDA	10903	ZAC des loges	2	10-11	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	Amailloux	SDA	885	La Raconnière	2	11	2017	20 000 €	100%	20 000 €	0 €	CD 79	CD 79 (DIRCO)
	Chiché	SDA	1676	Pl. St Martin	2	11	Chef de File	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	Agglo2b	Agglo2b
	Saint-Sauveur	SDA	? Bressuire	Z. Artisanale	2	11	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
	Mazières en Gatine	SDA	1022	Pl. Marronniers	2	12	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	Parthenay	SDA	10903	Av. Mitterrand	2	12	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	Saint-Pardoux	SDA	1643	Rambaudières	2	12	2017	35 000 €	100%	35 000 €	0 €	CD 79	CD 79
	Germond Rouvre	SDA	1189	Rouvre-bourg	2	13	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	CAN	CAN
	La Chapelle St Laurent	SDA	1931	Centre-bourg	2	13	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
	Neuvy-Bouin	SDA	491	Centre-bourg	2	13	Réalisé						
	Le Pin	SDA	1084	Le Peu	2	14	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
	Rorthais	SDA	? Mauléon	Centre-bourg	2	14	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
	St Pierre des Echaub.	SDA	1407	Pl. St Hubert	2	14	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
	Saint-Pompain	SDA	983	Mairie	1	15	Réalisé						
	Saint-Remy	SDA	1046	Ecoles	2	15	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	CAN	CAN
	Villiers en Plaine	SDA	1773	Centre	2	15	Chef de File	30 000 €	30%	9 000 €	21 000 €	CAN	CAN
	L'absie	SDA	1030	Centre-bourg	2	15	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
	Azay le brulé	SDA	1973	Route de Niort	2	16	2017	40 000 €	100%	40 000 €	0 €	CD 79	CD 79
	La crêche	SDA	5643	Centre-Bourg	2	16	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	La Crêche	SDA	5643	Les verdillons		16	Réalisé						
	Nanteuil	SDA	1722	Centre-Bourg		16	Réalisé						
	Celles sur Belle	SDA	3822	Pl. de la Gare	2	17	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	Mougon	SDA	2138	Place Mairie	2	17	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	Thorigné	SDA	1322	La Croix Pillet	2	17	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	Brioux sur Boutonne	SDA	1546	Place de la Poste	1	18	Réalisé						
	Périgné	SDA	1040	Centre-bourg	2	18	AAP 2016-2017	25 000 €	50%	12 500 €	12 500 €	CD 79	CCNES
	Prahecq	SDA	2096	Centre-bourg	2	18	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	CAN	CAN
	Noirterre	ADAP	Bressuire ? (1078)	Centre-bourg	2	19	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
	Cirières	SDA	1001	Centre-bourg	2	41	Chef de File	30 000 €	30%	9 000 €	21 000 €	Agglo2b	Agglo2b
	Breuil-Chaussée	SDA	Bressuire	Centre-bourg	2	41	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
ARRETS A PROXIMITE D'UN POLE GENERATEUR DE DEPLACEMENTS	Saint-Varent	ADAP	2546	Av. Platanes	2	10	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	Mauléon	ADAP	8590	Mouton Blanc	2	14	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	Agglo2b
	Melle	ADAP	3947	Le Parapluie	1	17	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	Melle	ADAP	3947	La Colonne	2	17	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	Brioux sur Boutonne	ADAP	1546	La mine d'or	1	18	AAP 2016-2017	25 000 €	50%	12 500 €	12 500 €	CD 79	CCNES
	Cerizay	ADAP	4810	Le Raffou	2	41	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
ARRETS SCOLAIRES SUR DEMANDE	Puihardy	ADAP	76	Centre-bourg	2	Scolaire	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
	Pamplie	ADAP	276	Place	1	Scolaire	AAP 2016-2017	10 000 €	50%	5 000 €	5 000 €	CD 79	CCNES
							TOTAUX AD'AP	1 847 000 €		784 000 €	1 063 000 €		
							Dont MO CD79 arrêts prioritaires	95 000 €		95 000 €	0 €		
							Dont MO CD79 Pôles d'échanges	600 000 €		240 000 €	360 000 €		
							Dont aide CD79 à MO locale	1 152 000 €		449 000 €	703 000 €		

Appel à Projets

Annexe 2 : Mise en accessibilité des arrêts prioritaires du RDS (Hors M.O. départementale)

Commune	Nom de l'arrêt	Typologie des arrêts	SDA initial	Population de la commune	Nombre de quais	Lignes RDS	Etat-Programmation	Programmation financière ADAP Global	Taux AAP CD79	Participation financière CD79	Solde à financer	Chef de file	Maitrise d'Ouvrage
Airvault	Place du Cygne	Arrêt intermédiaire	SDA	3119	1	10	AAP 2016-2017	12 000 €	50%	6 000 €	6 000 €	CD 79	CCNES
Bressuire	Gare	Pôles multimodaux	SDA	19978	8	Multi Réseaux	AAP 2016-2017	120 000 €	20%	24 000 €	96 000 €	REGION	Agglo2b
Breuil-Chaussée	Centre-bourg	Arrêt intermédiaire	SDA	Bressuire	2	41	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
Brioux sur Boutonne	La mine d'or	Arrêt à proximite d'un pôle générateur de déplacements.	ADAP	1546	1	18	AAP 2016-2017	25 000 €	50%	12 500 €	12 500 €	CD 79	CCNES
Celles sur Belle	Pl. de la Gare	Arrêt intermédiaire	SDA	3822	2	17	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
Cerizay	Espace J. Brel	Têtes de ligne	SDA	4810	1	41-15	AAP 2016-2017	15 000 €	50%	7 500 €	7 500 €	CD 79	Agglo2b
Cerizay	Le Raffou	Arrêt à proximite d'un pôle générateur de déplacements.	ADAP	4810	2	41	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
Chatillon sur Thouet	Centre-bourg	Arrêt intermédiaire	SDA	2818	2	10-11	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
Chiché	Pl. St Martin	Arrêt intermédiaire	SDA	1676	2	11	Chef de File	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	Agglo2b	Agglo2b
Cirières	Centre-bourg	Arrêt intermédiaire	SDA	1001	2	41	Chef de File	30 000 €	30%	9 000 €	21 000 €	Agglo2b	Agglo2b
Coulonges sur l'Autize	Centre-bourg	Têtes de ligne	SDA	2414	2	15	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
Germond Rouvre	Rouvre-bourg	Arrêt intermédiaire	SDA	1189	2	13	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	CAN	CAN
La Chapelle St Laurent	Centre-bourg	Arrêt intermédiaire	SDA	1931	2	13	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
La crêche	Centre-Bourg	Arrêt intermédiaire	SDA	5643	2	16	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
L'absie	Centre-bourg	Arrêt intermédiaire	SDA	1030	2	15	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
Le Pin	Le Peu	Arrêt intermédiaire	SDA	1084	2	14	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
Lezay	Place de la Payse	Têtes de ligne	ADAP	2127	1	17	AAP 2016-2017	15 000 €	50%	7 500 €	7 500 €	CD 79	CCNES
Mauléon	Brossardière	Têtes de ligne	SDA	8590	2	14	AAP 2016-2017	50 000 €	50%	25 000 €	25 000 €	CD 79	Agglo2b
Mauléon	Mouton Blanc	Arrêt à proximite d'un pôle générateur de déplacements.	ADAP	8590	2	14	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	Agglo2b
Mazières en Gatine	Pl. Marronniers	Arrêt intermédiaire	SDA	1022	2	12	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
Melle	Place de la Poste	Têtes de ligne	SDA	3947	2	17	AAP 2016-2017	25 000 €	50%	12 500 €	12 500 €	CD 79	CCNES
Melle	Le Parapluie	Arrêt à proximite d'un pôle générateur de déplacements.	ADAP	3947	1	17	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
Melle	La Colonne	Arrêt à proximite d'un pôle générateur de déplacements.	ADAP	3947	2	17	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
Moncoutant	Centre-bourg	Têtes de ligne	SDA	3297	2	40-15	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
Mougon	Place Mairie	Arrêt intermédiaire	SDA	2138	2	17	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
Noirterre	Centre-bourg	Arrêt intermédiaire	ADAP	Bressuire ? (1078)	2	19	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
Nueil les Aubiers	Place Croix de la Jeunesse	Têtes de ligne	SDA	5669	1	42	Chef de File	15 000 €	30%	4 500 €	10 500 €	Agglo2b	Agglo2b
Pamplie	Place	Arret scolaire sur demande	ADAP	276	1	Scolaire	AAP 2016-2017	10 000 €	50%	5 000 €	5 000 €	CD 79	CCNES
Parthenay	ZAC des loges	Arrêt intermédiaire	SDA	10903	2	10-11	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
Parthenay	Av. Mitterrand	Arrêt intermédiaire	SDA	10903	2	12	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
Périgné	Centre-bourg	Arrêt intermédiaire	SDA	1040	2	18	AAP 2016-2017	25 000 €	50%	12 500 €	12 500 €	CD 79	CCNES
Prahecq	Centre-bourg	Arrêt intermédiaire	SDA	2096	2	18	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	CAN	CAN
Puihardy	Centre-bourg	Arret scolaire sur demande	ADAP	76	2	Scolaire	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
Rorthais	Centre-bourg	Arrêt intermédiaire	SDA	? Mauléon	2	14	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
Saint-Remy	Ecoles	Arrêt intermédiaire	SDA	1046	2	15	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	CAN	CAN
Saint-Sauveur	Z. Artisanale	Arrêt intermédiaire	SDA	? Bressuire	2	11	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
Saint-Varent	Pl.du 14 Juillet	Arrêt intermédiaire	SDA	2546	2	10	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
Saint-Varent	Av. Platanes	Arrêt à proximite d'un pôle générateur de déplacements.	ADAP	2546	2	10	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
Sauzais-Vaussais	Place de la Poste	Têtes de ligne	SDA	1638	2	17	AAP 2016-2017	10 000 €	50%	5 000 €	5 000 €	CD 79	CCNES
St Jean de Thouars	Rte Parthenay	Arrêt intermédiaire	SDA	1371	2	10-19	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
St Loup-Lamairé	Pl.Tanneries	Arrêt intermédiaire	SDA	983	2	10	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
St Pierre des Echaub.	Pl. St Hubert	Arrêt intermédiaire	SDA	1407	2	14	Chef de File	20 000 €	30%	6 000 €	14 000 €	Agglo2b	Agglo2b
St-Maixent l'école	Place Denfert Rochereau	Têtes de ligne	SDA	7052	1 ou 2	16-52	AAP 2016-2017	50 000 €	50%	25 000 €	25 000 €	CD 79	CCNES
Thorigné	La Croix Pillet	Arrêt intermédiaire	SDA	1322	2	17	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
Thouars	Gare	Pôles multimodaux	SDA	9747	3	Multi Réseaux	AAP 2016-2017	80 000 €	20%	16 000 €	64 000 €	REGION	CCNES
Thouars	Place du Boël	Arrêt intermédiaire	SDA	9747	2	10	AAP 2016-2017	20 000 €	50%	10 000 €	10 000 €	CD 79	CCNES
Villiers en Plaine	Centre	Arrêt intermédiaire	SDA	1773	2	15	Chef de File	30 000 €	30%	9 000 €	21 000 €	CAN	CAN
				Sous Totaux arrêts prioritaires				1 152 000 €		449 000 €	703 000 €		
Liste complémentaire		Arrêts non-prioritaires		30 projets possibles sur 4 ans de 5000 € maximum par projet			AAP 2016-2017	Dépense non plafonnée	5000€ par projet	150 000 €			
								Total :		599 000 €			